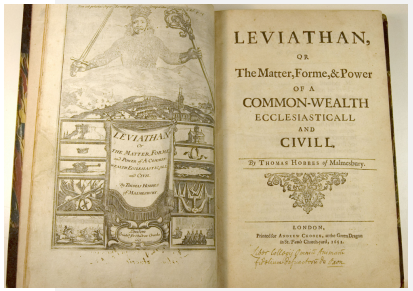

Notion : le désir, la loi
Voir sur le site la question du plaisir de Platon à saint Thomas

HOBBES, L'INVENTION DU RELATIVISME

Thomas Hobbes, *Léviathan*

La constitution du corps d'un homme étant dans un changement perpétuel, il est impossible que toutes les mêmes choses lui causent toujours les mêmes appétits et les mêmes aversions : il est encore bien moins possible à tous les hommes de s'accorder dans le désir d'un seul et même objet, quel qu'il soit (ou peu s'en faut). Mais l'objet, quel qu'il soit, de l'appétit ou du désir d'un homme, est ce que, pour sa part, celui-ci appelle *bon* ; et il appelle *mauvais* l'objet de sa haine, et de son aversion, *sans valeur* et *négligeable* l'objet de son dédain. En effet, ces mots de bon, de mauvais et de digne de dédain s'entendent toujours par rapport à la personne qui les emploie ; car il n'existe rien qui soit tel simplement et absolument ; ni aucune règle commune du bon et du mauvais qui puisse être empruntée à la nature des objets eux- mêmes ; cette règle vient de la personne de chacun, là où il n'existe pas de République, et, dans une République, de la personne qui représente celle-ci ; ou encore d'un arbitre ou d'un juge, que des hommes en désaccord s'entendent pour instituer, faisant de la sentence la règle du bon et du mauvais.

REFLECHIR

L'anthropologie hobbesienne

Ce texte de Hobbes est absolument terrifiant. Il arrache littéralement ce qui est au fondement de la morale (la distinction entre le bon et le mauvais) et le repique dans le champ de l'expérience. Autrement dit il fonde la morale dans ce qui est et non dans ce qui devrait être.

Quel est le fondement du désir ? Ce qu'Aristote avait vu tout particulièrement (comme les Stoïciens) sur un fondement anthropologique : l'homme cherche le plaisir et fuit la douleur. Ce sont des affects sans aucun doute puissants et il est réaliste de les prendre en compte. Mais identifier le bon et le désirable, c'est fonder la morale sur des affects. L'homme appelle bon ce qui fait l'objet de son désir et mauvais l'objet de sa haine. Rien que l'on ne puisse observer avec une certaine régularité dans le monde déchu qui est le nôtre.

Hobbes déroule les conséquences de ce fait d'expérience : c'est la personne qui décide de ce qui est bon et mauvais en fonction de ce qu'elle éprouve pour l'objet, selon qu'il est aimé ou méprisé. C'est le fondement même du relativisme ; rien n'est bon ni mauvais en soi, ce n'est bon ou mauvais que selon la personne. Et comme les aversions

Marion Duvauchel 12/9/y 12:56
Commentaire [1]: Première difficulté : l'accord des esprits dans le domaine du désirable.

Marion Duvauchel 12/9/y 17:37
Commentaire [2]: Aristote avait vu déjà ce fait anthropologique que les hommes recherchent le plaisir et évitent la douleur. Mais cela ne signifie pas que tous les plaisirs soient bons, ni que l'on puise éviter toute douleur (ou tout effort). Ce que Platon et les stoïciens avaient parfaitement vu. Hobbes associe le bon au désirable et même identifie le bon et le plaisant. Il déloge le bon et le mauvais de la sphère de a raison, où cette grande distribution avait encore sa place dans l'Antiquité

Marion Duvauchel 12/9/y 17:38
Commentaire [3]: Désormais, c'est l'homme qui décide de ce qui est bon et mauvais en fonction de ses appétits. Et on l'a vu ses appétits sont changeants et il est difficile que les hommes s'accordent sur cette question. C'est la guerre de tous contre tous. Nul besoin d'un état de nature…

Marion Duvauchel 12/9/y 17:38
Commentaire [4]: D'où vient la « règle » du bon et du mauvais dans cette perspective « morale » hors du champ de la raison ou d'une loi transcendante aux hommes : d'un arbitre qui devra légiférer chaque fois que les hommes sont en désaccord sur ce qui est bon ou mauvais, y compris dans le champ de leurs appétits.

et les amours sont variables, en fonction des hommes, rien de plus relatif, de plus fragile, de plus friable que cette distinction entre le bon et le mauvais.

Et la raison ?

Mais, me direz-vous, et la raison ? Les hommes ne sont-ils pas doués de raison : cette raison qui leur dit que cela est bon, même si cela leur déplaît ; que cela est mauvais, même si cela est source de plaisir et de jouissance…

Dans le monde de Hobbes, où chacun décide de ce qui est désirable ou méprisable, il faut pourtant une règle puisque les appétits sont divers et ne peuvent s'accorder. Qui va établir cette règle (et non plus loi). Il faut un arbitre des désaccords humains sur le bon et le mauvais. Mais sur quoi ce juge ou cet arbitre va t-il fonder son jugement appréciatif ou normatif ? Sur rien. C'est sa sentence qui devient règle du bon et du mauvais. Y a t-il encore une source du droit ? C'est la question qu'on est en droit de se poser. Des hommes en désaccord instituent un autre homme en arbitre, autrement dit ils établissent la médiation nécessaire pour la justice. Mais c'est le jugement qui devient alors la règle du bon et du mauvais. On a alors un juge qui « dit le droit » mais sans que le principe de justice ou de droit ne soit établi, transcendant l'homme qui doit prononcer un jugement, et en particulier quand il faut « rendre la justice » et donner raison ou tort à l'un ou l'autre des parties, prononcer une sentence et donc condamner, innocenter et formuler une peine en réparation d'un dol commis.

L'idée de Loi

Hobbes fait en particulier disparaître toute trace de l'héritage religieux qui est aussi le sien (en mode protestant) et qui raconte une histoire de la « loi » donnée à Moïse le législateur dont l'un des articles est lié à ce concupiscible en l'homme, à cette convoitise qui est en lui :

> Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain.

(Et si elle est belle la femme de mon voisin ? Eh bien, tu ne la convoites pas quand même… Tu ne l'enlèves pas pour l'emmener loin de sa patrie, parce que sinon tu auras la guerre… La Grèce aussi raconte quelque chose sur la question).

Cette idée d'un Législateur disparaît aussi chez Hobbes, elle demeure chez Rousseau, chez Platon, chez la plupart des théoriciens du politique, même si elle reste un impensé, une instance plus ou moins abstraite et non une personnalité recevant par mode d'inspiration une Loi transmise ensuite au peuple et qui va organiser une société.

EXPLIQUER CE TEXTE

(Il s'agit d'une rédaction partielle mais vous pouvez le rédiger en vous appuyant sur l'ensemble des éléments fournis et sur votre propre analyse)

Hobbes est un empiriste qui fonde sa réflexion sur l'expérience. L'évidence de la différence entre les hommes ne fait aucun doute. Mais les hommes, en plus changent : les Anciens avaient noté cette impermanence du monde

sensible dans lequel rien de dure, tout se transforme, rien ne demeure mais tout devient. Il ne suffit donc pas de dire que les hommes sont naturellement différents. Il faut ajouter qu'aucun d'eux n'est identique à lui-même.
C'est cette impermanence doublée de cette différence entre les hommes qui fait qu'il est impossible qu'ils partagent les mêmes appétits, les mêmes convoitises et par conséquent il est impossible qu'ils s'accordent sur ce est désirable ou haïssable. Ce n'est pas l'accord des esprits qui préoccupe Hobbes, mais l'accord des désirs, et cet accord est impossible. Ce n'est d'ailleurs pas forcément une mauvaise chose, car ainsi les hommes peuvent trouver désirable des objets très différents. Cela donne quelque chance de paix, car si tous convoitent la même femme, si tous trouvent belle et désirable la même jument ou la même marmite, ils se battront alors pour l'obtenir. L'incapacité de gouverner ses appétits est la racine de la guerre. Hobbes ne semble pas le voir.
Sur quoi se fonde donc le désir ou l'aversion ? Sur des ressorts personnels. Chacun trouve bon et désirable selon ses propres critères. Est bon ce que l'on juge bon. Est mauvais ce que l'on juge mauvais. Non pas en raison d'un principe transcendant, ou d'habitus culturels (qui gouvernent le goût, donc le désir, au moins partiellement) mais en fonction d'affects strictement individuels.
C'est ainsi que le relativisme en matière de morale est fondé : « il n'y a aucune règle commune du bon et du mauvais qui puisse être empruntée à la nature des objets eux- mêmes ». Les objets ne sont ni bons ni mauvais en soi. Les objets, certes, mais les actions ? Le critère de distinction du bon et du mauvais ne vient donc que de la personne, qui est la source des valeurs. S'il n'y a pas de République, toute personne peut déterminer la règle du bon et du mauvais. S'il y a une République, alors c'est un représentant de la République qui a autorité pour établir la règle et donc pour une sentence. Pour faire régner la justice, car il faut bien, en cas de litige que l'on trouve une solution.
On conçoit alors que l'Etat s'arroge désormais le critère du bon et du mauvais, car il faut bien une norme du droit pour rendre un jugement.
Dans cette perspective, la morale n'est pas seulement une partie de la politique, elle est arrachée au socle de la raison. Car c'est elle qui gouverne les passions et les appétits humains, et c'est cette conscience qui est le juge intérieur comme le voulait Kant, la lampe de la raison, comme le formulait saint Augustin. Elle disparaît chez Hobbes, remplacée par le Léviathan étatique. La loi morale inscrite dans le cœur de l'homme, autrement dit ce qu'on appelle la « loi naturelle » disparaît. Il reste le « concupiscible ». On conçoit que dans cette anthropologie où la raison humaine n'existe plus, il soit nécessaire de la remplacer par un régime juridique qui permette malgré tout la vie en commun et la régulation des appétits.
On conçoit que Hobbes ait été accusé d'athéisme. Il détruit l'idée même de loi naturelle et d'un critère de distinction du bien et du mal qui vienne de l'exercice de la raison. Son anthropologie détermine ses idées politiques. Il écarte ainsi la question de la source du droit, d'une Loi transcendante à l'homme, de nature divine ou révélée, ou même d'un droit coutumier pétri par l'usage et le temps. Il ne reste comme solution aux litiges que les hommes vont inévitablement rencontrer dans leurs appétits en lutte, qu'un représentant de la République, institué par des hommes en désaccord et dont la sentence aura force de loi.
Est-cela la Justice ?

Le Décalogue